



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 13 juin 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 13 membres – 0 procuration – 13 votants

Administration Générale

424/2024 Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Monsieur le Président expose :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule **qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale** doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre de chaque année. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Après étude du document et présentation en séance (cf. annexe 4),

Le Conseil Communautaire

APPROUVE la présentation faite du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,


Jean-Luc FRECHARD

Le Président,


Jean-Marc BURRUS

